



Commission de l'Environnement
de Bruxelles et Environs asbl

BELGIQUE-BELGIË
P.P
1030 BRUXELLES 3
P003388

- *Moeraske-Walckiers*
- *Hof ter Musschen*
- *Moulin d'Evere et Jardin des Aromatiques*
- *Fournil de l'Hof ter Musschen*
- *Potager biologique du Houtweg*

L'Echo du Marais

N°111 - Automne 2014 – Périodique trimestriel



EDITORIAL	3
CELA BOUGE AU WALCKIERS... ET AILLEURS	3
VIE DE LA CEBE	4
APPRENONS A CONNAITRE LA NATURE SUR LE TERRAIN	4
ARTICLES – MINI-DOSSIERS	6
UN AUTRE REGARD SUR LES LENTILLES D'EAU.....	6
MÉMORANDUM DE BRUXELLES-NATURE AU NOUVEAU GOUVERNEMENT RÉGIONAL	7
NOS SITES	12
FAISONS LE POINT SUR LE WALCKIERS	12
OBSERVATIONS	17
NOUVELLE ESPECE DE LIBELLULE A L'HOF TER MUSSCHEN.....	17
ACTIONS	18
CHRONIQUE D'UNE JOURNÉE DE GESTION.....	18
PRODUITS & PUBLICATIONS	21
AGENDA	22
VISITES - ANIMATIONS - GESTION.....	22
COTISATIONS ET DONS	23
QUAND LES LÉROTS DU WALCKIERS ET LEURS COPAINS FONT DU CINÉMA !	23
DATES	24

Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs asbl



CEBE asbl – MOB vzw

Rue Mosselmannsstraat 44

1140 Evere

02 / 242 50 43

N° d'entreprise : 0438798306

info@cebe.be <http://www.cebe.be>

Compte bancaire (IBAN) : BE 56-2100-3244-0488 (cotisations & dons)

BE 19-0015-1170-7412 (autres paiements)

(BIC Bénéficiaire : GEBA BE BB)



Visites



Guidées, libres, sur demande

Moeraske

Hof ter Musschen

Christian Rombaux

02 / 242 50 43

christianrombaux@skynet.be

Visites mensuelles : gratuites (cf. dernière page).

Visites sur demande : payantes (20 personnes max).

Scolaires

Moeraske

Hof ter Musschen

Anne-Marie Paelinck

02 / 215 00 23 (avant 19 h 30)

am.paelinck@gmail.com

Des initiations à la nature, pour les écoles, sont organisées en semaine (€ 1 par enfant).



Activités - Gestion



Moeraske

Christian Rombaux

02 / 242 50 43

christianrombaux@skynet.be

Hof ter Musschen

Michel Durant

0479 / 904 879

michel.mejg.durant@belgacom.net

Potager biologique

Michel Moreels

02 / 460 38 54

michel.moreels57@hotmail.be

Jardin des Aromatiques

Michel Moreels

02 / 460 38 54

michel.moreels57@hotmail.be

Fournil de l'Hof ter Musschen

David Waiengnier

02 / 216 38 32 (soir)

fournil@cebe.be

Trésorier ASBL

Patrick Vanden Borre

0478 / 979 510

pat.vandenborre@skynet.be

Secrétaire ASBL

Jean-Philippe Coppée

02 / 242 30 85 (soir)

info@cebe.be

La CEBE tient à remercier Madame la Ministre de l'Environnement, Evelyne Huytebroeck, les Collèges des Bourgmestre et Echevins d'Evere et de Woluwe-Saint-Lambert pour les subsides qu'ils nous ont attribués en 2013.

Avec l'aide de la **Région de Bruxelles-Capitale**.





Editorial

Cela bouge au Walckiers... et ailleurs

par Jean-Philippe Coppée

L'été est généralement associé aux mois de juillet et août, traditionnellement plus calmes au niveau administratif. Cette période est plutôt synonyme de belles observations naturalistes... et de vacances. Ce serait oublier que l'été commence le 21 juin, un samedi cette année.

Le croirez-vous ou pas mais c'est bien le samedi 21 juin 2014 que le permis d'urbanisme pour l'aménagement d'un chemin cyclo-piétons, de 3 mètres de large en dur, a été délivré. A partir de maintenant, une transamazonienne (« trans-Walckiersienne » serait plus appropriée en l'état) pourrait voir le jour, traversant de part en part le site et soustrayant, à jamais, 10 ares aux représentants de la biodiversité régionale (plus de 2% de la superficie du site). Les adeptes de la consommation d'espace se réjouissent donc et les associations de défense de la nature peuvent pleurer.

Outre cette déplorable nouvelle, certaines remarques faites durant l'enquête publique n'ont absolument pas été rencontrées lors de la délivrance du permis. Citons p.ex., l'interdiction des véhicules à moteur dans le Walckiers, pourtant mentionnée dans l'arrêté de classement, ne sera pas effective, les motos n'étant pas empêchées physiquement d'accéder au chemin cyclo-piétons. L'impact de la fréquentation (bruit, dérangement, prélèvement, etc) n'a pas été étudié complémentirement alors que le chemin à aménager sera destructeur et amènera une fréquentation que le permis lui-même présente comme potentiellement élevée.

Concédons toutefois que, par rapport aux projets initiaux (plaine de jeux, mouvement de milliers de m³ et son charroi, plantations massives de plantes exotiques, financement pharaonique), ce résultat est une victoire mais dont le goût reste quelque peu amer. Néanmoins, nous espérons toujours pouvoir encore influencer sur le projet en vue de l'amender. Et s'il devait se réaliser, nous serions particulièrement attentifs afin que les dégâts collatéraux dus au chantier soient inexistantes et que le permis soit scrupuleusement respecté.

Autre permis délivré au Walckiers, celui qui est accordé pour les travaux au niveau des grottes. Plus positif que le précédent (il vise la conservation du patrimoine historique et naturel et non sa destruction comme le chemin cyclo-piétons), il autorise le retrait de la végétation qui mine la structure. Ce permis impose aussi des mesures spécifiques de protection pour les mousses qui peuplent ces fausses grottes. Les travaux ont commencé le 1^{er} septembre et nous sommes particulièrement attentifs à sa mise en œuvre.

Toujours concernant le Moeraske-Walckiers, un courrier recommandé du 29 septembre 2014, signé par Céline Fremault, la fraîchement nommée Ministre régionale de l'Environnement, nous a informé que la Région mettait fin, moyennant un préavis d'un an, à la convention de gestion et d'animation du site du Moeraske-Walckiers signée en 1991. Ce document doit être revu dans un souci d'harmonisation. Espérons qu'une nouvelle convention puisse rapidement voir le jour afin que nous puissions continuer à organiser des visites guidées et à gérer dans le Moeraske et le Walckiers, et ce en toute sécurité juridique. Nous osons espérer que l'arrêt de cette convention n'est pas « *une réponse du berger à la bergère* » face aux actions que nous menons pour la défense de la biodiversité dans le Walckiers et ailleurs dans la Région. L'avenir nous le dira !

D'autres dossiers ont encore mobilisé notre énergie. Ainsi, en collaboration avec certains habitants de Haren, nous avons introduit un dossier demandant le classement de la zone du Keelbeek, aux frontières de la Région. Cette grande friche à la biodiversité étendue est actuellement en sursis, menacée par la construction de la future prison. Le gouvernement régional a pris officiellement acte de la demande de classement comme site de cette friche en date du 20 juillet. La procédure suit son cours et nous y reviendrons dans un prochain numéro.

Enfin, fin juin, nous avons introduit la candidature de l'Hof ter Musschen pour la 3^{ème} édition du « Prix belge du Paysage (Edition 2014-2015) ». Organisé à tour de rôle par les 3 Régions, le lauréat belge de cette édition sera choisi parmi des candidats bruxellois.

Ce prix s'inscrit dans le cadre de la Convention européenne du paysage qui délivre le « Prix du paysage du Conseil de l'Europe » à un des lauréats de la sélection menée par chaque état-membre.

A nos yeux, l'Hof ter Musschen remplissait certainement les conditions requises pour être présenté à cette sélection. D'ici la fin de l'année, les projets bruxellois seront présentés à un jury composé de représentants des trois régions, ceux-ci retenant le candidat qui défendra les couleurs de la Belgique au niveau européen.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de tous ces dossiers... déjà dans ce numéro pour certains, et dans nos numéros suivants pour les autres...



Vie de la CEBE

Apprenons à connaître la nature sur le terrain

par Jean Randoux

Le guide-nature cébéen

Un membre de la CEBE peut être ornithologue et/ou botaniste et/ou bryologue et/ou ...

Un « guide-nature » formé aux CNB (Cercles des naturalistes de Belgique) peut l'être tout autant.

La CEBE « gère » deux sites semi-naturels, afin de conserver ceux-ci en leur état, découlant de pratiques agropastorales souvent séculaires : l'Hof ter Musschen et le Moeraske.

En complément, elle entretient un jardin potager biologique, ainsi qu'un terrain occupé par des condiments, c'est-à-dire les « épices » de chez nous, avant de voir déferler celles des Indes.

Mais encore, elle met à l'honneur un fournil jouxtant la vieille ferme en carré de l'HTM, ainsi que les bâtiments du Vieil Evere, un château d'eau de fond de vallée...

Enfin, en tant qu'ASBL défendant les bonnes causes, telles que l'avenir de la planète, un travail de fond nécessite des actions telles que concertations, défense de sites à haute valeur biologique ...et, bien entendu, une bonne gestion financière.

La CEBE guide, tous les mois des groupes d'amateurs sur ses sites.

Le brevet de guide-nature

Au sein de la CEBE, certains membres actifs sont brevetés « guide-nature* ». Ils ont suivi une formation longue de trois ans. Celle-ci comprend le suivi de cours sur nombre de sujets tels que entomologie, géologie, botanique, hydrobiologie ; une balade guidée sur le terrain ; et ... un mémoire qui demande un effort de synthèse.

De par la répartition des points attribués aux trois parties (examen sur les matières vues, mémoire, balade guidée), l'essentiel semble porter sur l'aspect plutôt théorique. C'est oublier que les CNB proposent de nombreux stages dans les domaines précités ; c'est oublier qu'ils obligent les candidats à suivre les balades guidées au cours des trois ans de formation.

Et, bien entendu, un grand nombre de possibilités s'offrent à ceux qui veulent joindre la pratique à la théorie : les CNB, la CEBO, les amis du Scheutbos, Natagora, les Naturalistes de Charleroi, ceux de la Haute-Lesse, le CMB (Cercle de mycologie de Bruxelles) ... proposent des visites guidées et des travaux de gestion en de nombreux lieux.



De la théorie à la pratique : les caractéristiques de l'Eupatoire chanvrine par le menu (HTM – août 2014)
Jean-François Misonne - © 2014 CEBE-MOB

A l'école

Au cours des deux premières années de l'enseignement secondaire catholique, il existe un cours d'EDM (« Etude du milieu », et non « Echo du Marais »). Et pourtant, il s'agit d'étudier les « activités » HABITER, CONSOMMER, PRODUIRE, CIRCULER, VIVRE EN SOCIÉTÉ ... dans des « milieux » urbains et ruraux.

Certains professeurs ont franchi le pas de faire de l'EDM à partir de visites sur le terrain, c'est-à-dire dans les milieux en question : un centre-ville, un quartier résidentiel, un quartier commerçant, un quartier « immigré », une ville d'origine médiévale, une campagne rurbanisée, un openfield, un bocage... certains sujets ayant des points communs, d'ailleurs, avec des chapitres de la formation guide-nature : géographie humaine, lecture de cartes, aménagement du territoire ... Mais, malheureusement, par manque de moyens, de disponibilité, de finances, d'esprit d'aventure ..., on trouve souvent le cours un peu amer à avaler car les manuels actuels ou les syllabi proposés aux enfants, sont constitués – pendant deux ans ! – de la trilogie facile : documents – questions – réponses.

Et pourtant, que vaut une photographie photocopiée d'un moellon calcaire à côté d'un toucher, d'une expérience avec l'acide ?

Que vaut une simple lecture de carte (ou de texte !) concernant le rapport entre le sol limoneux épais de la Hesbaye et les pratiques agricoles (production de froment et de betteraves), et les matériaux de construction, l'hydrographie ; de même, le rapport entre la fine couche de limon caillouteux en Ardenne et les matériaux de construction, l'hydrographie, l'élevage et ... le fait de trébucher souvent sur des racines ?

Sédentarité et perte de nos sens

L'Homme est devenu sédentaire (début des activités agro-pastorales, maîtrise du feu) il y a bien longtemps, mais il vivait encore en contemplant, en retirant des ressources naturelles de la terre, usant de ses cinq sens : vue, ouïe, goût, odorat, toucher.

Maintenant, on ne touche plus l'insecte, de peur de l'écrabouiller ; l'odeur d'un champignon varie d'un mycologue à l'autre ; le pourpre de l'un n'est pas le pourpre de l'autre ; l'un entend le Roitelet chanter, l'autre pas ; « *subdulcis* » est moins piquant chez l'un que chez l'autre amateur de Lactaires.

En fait, nous ne sommes plus des sédentaires ; nous sommes devenus des « ultra-maxi sédentaires » en développant le secteur tertiaire, le télétravail et autres « joyusetés » du genre.

Les visites guidées

Personnellement, je guide en tant que membre, et des CNB, et de la CEBE ; donc, je suis présent au Moeraske, à l'HTM et en Forêt de Soignes.

Avec les autres guides de la CEBE, nous vous proposons des sujets, chaque mois, en fonction de l'impact des saisons : champignons (été-automne), fruits sauvages (automne), invertébrés aquatiques (été), adaptations des plantes pour affronter l'hiver (automne), identification des arbres en hiver, à partir des bourgeons et de l'écorce, les graminées (juin), les lichens et les mousses (hiver), les oiseaux (déc.-janv.) ... les Apiacées et les Astéracées (août).

Rien de tel que de combiner théorie, photos, terrain



Passage dans la prairie des chevaux (HTM – août 2014)
Jean-François Misonne - © 2014 CEBE-MOB



Angélique des bois (détail) (HTM – août 2014)
Jean-François Misonne - © 2014 CEBE-MOB

Début août, un participant à la balade sur les Astéracées et les Apiacées, à l'Hof ter Musschen, a photographié la plupart des espèces rencontrées.

De nombreux échanges entre les participants ont permis d'identifier six espèces d'Apiacées, et bien plus d'Astéracées, pas toutes blanches ou jaunes du reste. Des candidats « guide-nature » étaient présents. Leur fréquentation de nos balades guidées est en hausse, semble-t-il.

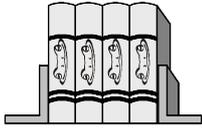
Leurs connaissances théoriques, indubitablement, se forgent, se renforcent, à chaque fois que l'on s'arrête :

- les aigrettes plumeuses des Cirses et non plumeuses des Chardons (« vrais ») ;
- les tiges ailées de certaines Gesses, jamais ailées chez les Vesces ;
- les Astéracées à fleurs exclusivement ligulées, ou exclusivement tubulées, ou portant les deux ;
- les diakènes de *Torilis japonica* hérissés de crochets et donc dispersés par les animaux poilus ;
- les feuilles décurrentes chez *Cirsium vulgare* et pas chez *Cirsium arvense* ;
- les tiges sans feuilles caulinaires chez *Leontodon* et *Hypochaeris*, et avec chez les Crepis ;
- etc...etc...

Les photos illustrant cet article ont été réalisées par un participant à cette visite, elles rappelleront quelques bons souvenirs et donneront peut-être envie aux autres lecteurs de nous accompagner une prochaine fois.

Photos, théorie, terrain, les cinq sens, les échanges verbaux, voilà un bon cocktail pour mieux connaître, et donc, mieux défendre la nature.

* Un membre de la CEBE dispense d'ailleurs le cours de « gestion écologique » aux CNB, tout en étant « fer de lance » de la gestion sur les sites de l'HTM et du Moeraske.



Articles – Mini-dossiers

Un autre regard sur les lentilles d'eau

Par Michel Moreels

La prolifération des lentilles d'eau (Lemna sp.) dans les eaux eutrophes pose un grave problème environnemental que ce soit au Moeraske, ou ailleurs en Belgique comme en Europe (p.ex. en Camargue). Un article paru dans le Standaard, relatant des recherches effectuées aux Pays-Bas, apporte un éclairage nouveau sur cette problématique et peut-être quelques espoirs.

Dans beaucoup d'endroits, les lentilles d'eau constituent un réel fléau. Elles couvrent les plans d'eau et nuisent à la vie aquatique en la privant de lumière. En soi, il serait souhaitable que la plante puisse être récoltée et servir à quelque chose d'utile. Le prélèvement dans les zones concernées n'est pas uniquement envisagé. Quelques entreprises aux Pays-Bas se sont récemment engagées dans la culture de ces lentilles d'eau.

Qui plus est, des éleveurs commencent aussi à tenter l'expérience en installant ces plantes dans des réservoirs près de leurs exploitations avec, comme objectif, de les faire se multiplier pour nourrir leur bétail et ce notamment en lieu et place du soja traditionnellement importé d'Amérique latine.

Cà et là, quelques entreprises se sont aussi lancées dans la production des protéines de lentilles d'eau pour la consommation humaine.

Il s'agit d'un développement à petite échelle et toujours en phase de test. Outre les brevets déposés, une de ces entreprises (ABC Kroos) traite actuellement 200 kilos de lentilles d'eau par heure pour en extraire une protéine de haute qualité qui est utilisable dans des burgers et des barres protéinées.

Les avantages à la culture de la lentille d'eau semblent donc nombreux. La plante est très riche en protéines, sa production ne nécessite pas l'utilisation de terres agricoles et sa croissance est très rapide. Par hectare, cette plante produit presque dix fois plus de protéines que le soja. De plus, sa culture se fait en utilisant des effluents d'élevage (comme le lisier p.ex.), ce qui pourrait offrir un débouché pour ces excédents (il importe néanmoins de faire attention à la qualité microbiologique des plantes produites de cette manière).

Tout n'est cependant pas si simple qu'il n'y paraît. La lentille d'eau croissant à l'état naturel contient environ 20% de protéines, alors que, dans les lentilles cultivées, le pourcentage de protéines a été augmenté à près de 40% par sélection. Mais un plus haut taux de protéines accroît le risque pour les lentilles d'être atteintes par des moisissures qui les détruisent. La production à l'air libre est aussi problématique. Le recours à une culture sous tunnels semble la meilleure piste mais cela en augmente le coût. Sur base des techniques actuellement développées, l'utilisation en alimentation animale n'est économiquement pas envisageable.

Il semble, donc, provisoirement, plus intéressant de tableur sur la consommation humaine. La protéine de lentille d'eau est plus soluble que le soja et s'altère plus lentement, ce qui est, entre autre, très intéressant pour les producteurs de desserts et de produits allégés. Pour l'instant, il n'existe pas encore de produit réalisé à base de ces protéines dans nos assiettes. Outre les phases de tests, les protéines de lentilles d'eau devront obtenir une autorisation européenne comme nouvel ingrédient alimentaire (*novel food*). Il s'agit là de l'application d'un règlement européen de 1997 qui définit les « *novel food* » comme les ingrédients alimentaires non consommés traditionnellement dans l'Union européenne avant 1997 et soumettant ceux-ci à autorisation préalable avant toute utilisation en alimentation humaine. Les insectes tombent également dans cette catégorie).

Les lentilles d'eau poussant dans de l'eau propre pourraient aussi être directement utilisées dans des plats (en « *salade* ») mais les spécialistes restent néanmoins assez sceptiques à ce propos. La lentille d'eau n'a pas beaucoup de goût et, surtout, les consommateurs ne sont pas enclins à modifier rapidement leurs comportements alimentaires. Quant à son utilisation dans l'industrie, il faudrait que quelqu'un franchisse significativement le pas !



*Chardonneret s'abreuvant dans une mare envahie par les lentilles d'eau (Tallais (Gironde) – juillet 2014)
Jean-Philippe Coppée - © 2014 CEBE-MOB*

Mémorandum de Bruxelles-Nature au nouveau gouvernement régional

Par Bruxelles-Nature

Bruxelles-Nature regroupe la quasi totalité des associations et comités de quartier actifs dans le domaine de la protection de la nature. Constitués en un « Front Commun », ils se sont fixé comme premier objectif la conservation de l'environnement naturel et urbain, dans le sens le plus large du terme. Cette fédération défend le projet d'une ville où l'élément naturel constitue une des composantes essentielles au même titre que les composantes sociales, économiques, culturelles de logement ou d'équipement.

Par la sensibilisation tant des habitants que des autorités publiques, elle œuvre pour la protection et l'amélioration des derniers espaces de nature libre, la concrétisation des maillages vert et bleu et l'amélioration de la biodiversité dans la Région bruxelloise.

Comme chaque fois que cela se justifie, et notamment lors de la mise en place d'un nouveau gouvernement, Bruxelles-Nature (BN) adresse un mémorandum à l'attention des décideurs.

**BRUXELLES NATURE
ASBL**

Chaussée de Helmet 176 boîte 5
1030 Bruxelles



**BRUSSEL NATUUR
VZW**

Helmetsesteenweg 176 bus 5
1030 Brussel

Note au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale MEMORANDUM Juillet 2014

La biodiversité forme un réseau complexe d'écosystèmes qui assurent le fonctionnement naturel de la vie sur terre et procure une multitude de services à l'homme. Plus un écosystème est diversifié, plus il est productif et plus il est résistant aux perturbations. Ce dernier aspect montre à quel point sa préservation est importante dans le cadre des changements climatiques et des pollutions que subit la planète.

Si les ressources biologiques représentent un intérêt écologique pour la communauté, la valeur économique de la biodiversité est également de plus en plus mise en avant.

L'« Intergovernmental Service Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem » constitué en 2012 a, notamment, pour but de développer des services écosystémiques et doit susciter une prise de conscience de toute la Région.

Enfin, la biodiversité est aussi devenue un miroir de nos relations avec les autres espèces vivantes, une vue éthique avec des droits, des devoirs, et une nécessité éducative.

La Belgique doit concrétiser une série d'engagements décidés au niveau européen ou international. Au Sommet de la Terre de Rio (Juin 1992), sous l'égide de l'ONU, ainsi qu'au Sommet Mondial du Développement Durable de 2002 à Johannesburg, tous les pays ont décidé, via une convention mondiale sur la biodiversité, de faire une priorité de la protection et de la restauration de la diversité du vivant, considérée comme une des ressources vitales du développement durable.

Lors du sommet européen de Göteborg en 2001, l'accord sur « Une Europe durable pour un monde meilleur » s'est fixé comme objectif d'enrayer la perte de la biodiversité en Europe d'ici 2010.

Malgré cela, la biodiversité continue de s'appauvrir : en Belgique, 1/3 des espèces vivantes sont menacées de disparition.

La Région est engagée par la stratégie nationale de la Belgique Europe 2020 qui s'inscrit à la fois dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (protocole de Nagoya) et dans l'Objectif 2020 de la CE. Elle doit donc répondre à l'objectif 14 : « Encourager l'engagement des villes, provinces et autres autorités locales dans la mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité ».

Alors que la campagne se mue progressivement en un "désert vert" (monocultures, utilisation intensive de produits phytosanitaires, disparition des haies, réduction des espaces naturels, etc.), la ville et sa périphérie recèlent encore une biodiversité inattendue. La Région bruxelloise en est un exemple remarquable : au contraire des idées reçues, elle dispose encore d'un patrimoine naturel riche en espèces animales et végétales. Mais il est grand temps de le protéger !

L'amélioration du cadre de vie nécessite des mesures pour sauvegarder l'environnement naturel et le paysage.

Le souci de respecter, puis de restaurer et de promouvoir cette biodiversité partout dans notre ville, dans nos rues, dans les espaces aménagés ou non, sur les toits, sur les façades, dans les jardins, doit conditionner tous les aménagements futurs et doit être présent en permanence au cœur des décisions politiques, quelles qu'elles soient. Il doit devenir au niveau régional une priorité et une réalité dépassant le stade des discours.

Ceci constitue un devoir pour notre génération par rapport aux générations futures. La préservation de la faune et de la flore ne peut se limiter aux réserves naturelles ou aux forêts d'Amazonie. Elle commence directement sous nos yeux, quelque part sur notre balcon.

L'adoption du Plan Nature (amendé par Bruxelles Nature) qui apporte les outils pour mettre cela en œuvre est dès lors une urgence.

Propositions concrètes pour une Politique générale de préservation de la biodiversité à Bruxelles.

1. Réalisation des maillages vert et bleu prévus par le PRD, l'Ordonnance Nature et le Projet de Plan Nature.

La conservation et la reconstitution des maillages vert et bleu est une notion fondamentale qui doit se concrétiser dans les textes, les cartes et les faits. La fragmentation exponentielle des zones semi-naturelles et autres espaces verts de fait est la principale cause de l'érosion de la biodiversité dans notre Région et dans le monde. Alors que le principe des maillages vert et bleu est bien posé dans les plans directeurs (priorité 9.4 du PRD. maillage vert et bleu : un outil d'intégration urbaine) et dans le Plan Nature, nous assistons à la destruction systématique des espaces semi-naturels et des connexions écologiques indispensables à la survie du maillage écologique, car aucune valeur réglementaire n'a été attribuée à la carte d'évaluation biologique de l'IBGE (2001), pourtant reprise dans le PRD et le PRAS.

La lecture du PRAS, en pratique, se fait uniquement par zones, sans beaucoup tenir compte de la prescription 0.6 de préservation des intérieurs d'îlots, ni de la prescription 0.2 qui permet la réalisation d'espaces verts dans toutes les zones sans restriction, notamment pour la réalisation du maillage vert.

2. Ordonnance Nature. Adoption du Plan Nature. Mise en œuvre et suivi des zones Natura 2000 et des réserves naturelles.

L'ordonnance relative à la conservation de la nature est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012. Après l'élaboration du rapport Nature, il est maintenant urgent d'adopter le projet de Plan Nature afin de permettre la désignation officielle des ZSC Natura 2000 et de mettre en œuvre leur plan de gestion. La sensibilisation des autorités communales et des propriétaires au respect des objectifs de conservation lors de l'aménagement de ces zones ou lors des projets sur les zones contiguës ou proches, est indispensable pour permettre de conserver favorablement les habitats et les espèces. Une cartographie précise du maillage vert et bleu, à valeur normative, devrait se concrétiser également rapidement.

3. La carte de valeur biologique de Bruxelles Environnement doit acquérir une valeur réglementaire.

Les Zones noyaux, de développement et de connexions du maillage doivent être respectées dans les aménagements, les plans et les permis pour favoriser ou recréer les connexions indispensables pour la survie du maillage écologique. Les zones noyaux doivent être protégées par des zones « tampons » ou de lisières écologiques pour qu'elles conservent ou deviennent des réserves de biodiversité complémentaires.

Bruxelles Nature (BN) estime que l'actualisation de la carte d'évaluation biologique est nécessaire et importante mais insiste pour que cette actualisation n'ouvre aucune porte qui permette une révision à la baisse de la superficie et de la qualité des zones naturelles existantes et reconnues actuellement sur la carte.

4. Préservation des Zones Vertes de Haute Valeur Biologique au PRAS

Les sites repris en Zones Vertes de Haute Valeur Biologique au PRAS doivent être préservés dans leur intégralité telle qu'elles existent aujourd'hui. Ces sites constituent le minimum minimorum des zones de Nature qui doivent être conservées pour le futur. La Région veillera à prendre toutes les mesures nécessaires pour en acquérir la maîtrise foncière et à leur donner le statut de réserve naturelle.

5. Préservation des intérieurs d'îlots

Les intérieurs d'îlots représentent une partie très importante (40 %) des zones vertes à Bruxelles et jouent un rôle essentiel dans le maillage vert. Malgré les bonnes dispositions prévues par le PRAS, nous constatons que l'état général de ceux-ci continue à se détériorer. L'emprise du bâti, l'imperméabilisation des sols, la disparition des végétaux et des arbres dans les intérieurs d'îlots constituent la plus grave atteinte portée à la biodiversité et au maillage vert de ces dernières années. La fragmentation, une des premières causes de disparition de la biodiversité, est encore plus à craindre dans une Région citadine où les zones naturelles sont de petite superficie et isolées. BN demande au Gouvernement de prendre des mesures législatives efficaces de protection des intérieurs d'îlots. Ce concept doit être intégré dans le Plan Nature et dans la législation relative à l'urbanisme.

6. Maillage bleu et vert interrégional

BN demande une gestion écologique des cours d'eau, des zones humides et des étangs, et la remise à ciel ouvert des ruisseaux dans le respect écologique de leurs berges et de leur lit.

Le maillage bleu doit être un outil de lutte contre les inondations lors d'orages violents et de plus en plus fréquents. Des zones humides doivent être restaurées voire recrées dans les fonds de vallées. Les plans d'urbanisme doivent intégrer des aménagements jouant des rôles tampon comme les bassins secs, les noues, etc.

A cette fin BN propose d'organiser des « Contrats de bassins versants » pour les vallées et cours d'eau, en collaboration avec les Communes, les associations et les autres Régions, afin de répondre, à court terme, à la « Directive européenne Cadre Eaux ». Le contrat de bassin versant serait un système similaire aux contrats de rivière, adapté à la situation de la Région bruxelloise, c'est-à-dire intégrant à la fois la gestion pluviale et celle des cours d'eau.

L'apparition dans le Plan Nature d'un schéma directeur pour « Neerpede/Vogelzang – Vlezenbeek – Sint-Anna-Pede (Pajottenland) est un signe positif. Cette collaboration transrégionale (cf en Forêt de Soignes) devrait se mettre en place pour l'ensemble des espaces verts bruxellois qui se prolongent dans une autre Région et constituer ainsi une forme de collaboration et de protection.

7. Gestion écologique différenciée des espaces publics en privilégiant les espèces indigènes.

La gestion écologique et différenciée, pratiquée par Bruxelles Environnement dans les Réserves Naturelles Régionales, devrait être généralisée pour tous les espaces publics ou para-publics, y compris les parcs, les cimetières, les sentiers, les talus du chemin de fer ou les bermes des routes. Une gestion différenciée conservant une végétation spontanée et les herbes folles appelées « mauvaises » sera favorable à l'avifaune ou à l'entomofaune locale.

Le maintien et la gestion par fauchage limité, à l'instar de ce qui se fait sur certaines bermes d'autoroutes, pourrait s'envisager à condition d'informer le public de son utilité. Le développement des opérations « nature au jardin » est à encourager pour inciter les propriétaires privés à modifier leur comportement et à privilégier la gestion naturelle de leurs parcelles. Des primes, visites, concours peuvent rendre ces opérations plus efficaces pour un plus large public.

Le respect de la réglementation interdisant l'usage des pesticides sur les lieux publics et son élargissement à toutes les zones vertes du PRAS doivent être mis en œuvre impérativement.

8. Abandon des pesticides.

L'usage des pesticides doit être abandonné, ceux-ci sont responsables de la disparition des insectes butineurs et des amphibiens, ils perturbent les métabolismes du vivant.

BN soutient la position du PAN Belgium (Pesticide Action Network). Ce dernier demande d'une part le renforcement des interdictions d'usage des pesticides, une réglementation plus sévère de la vente aux particuliers et des mesures de contrôle de la publicité, et insiste d'autre part, sur la nécessité de sensibiliser la population aux dangers liés à l'usage de ces produits par le biais de campagnes d'information visant tant les gestionnaires publics que les citoyens. En matière agricole, BN recommande une transition vers des cultures biologiques.

En outre, nous constatons le manque de volonté de limiter l'utilisation des rodenticides dans et à proximité des zones vertes.

9. Plantes exotiques envahissantes (dites invasives).

BN recommande un plan d'action coordonné à l'échelle régionale et extra-régionale qui doit combattre l'extension des espèces exotiques envahissantes. Ce plan doit comprendre à la fois des mesures élémentaires de précaution lors des travaux de construction et de terrassement (véritable aubaine pour la dissémination des plantes invasives) et des astreintes en cas d'infraction, des mesures d'information de la population et des mesures d'éradication efficaces.

10. Un aménagement durable du territoire.

Une vision globale de l'aménagement du territoire doit favoriser la rénovation et la réhabilitation de tous les logements et immeubles vides avant de « consommer » de manière irrationnelle, les derniers espaces semi-naturels et les friches, espaces verts de fait pour la flore et la faune sauvages de la Région. La politique actuelle aboutit à une urbanisation excessive, à un gaspillage des sols et à une perte irréversible de la biodiversité. La conservation des derniers espaces semi-naturels est une condition d'un développement durable de la ville. En cas de nouvelles destructions, un régime de compensation par restauration ou création de nouveaux espaces semi-naturels doit être envisagé pour maintenir l'équilibre du maillage vert.

* exemples : projets sur le plateau Engeland à Uccle, projets Chaudron/Erasmus, New Bordet et extensions du Campus Erasme à Anderlecht, projet de La Plaine à Ixelles, etc.

11. Elaboration d'une législation en soutien de la conservation et de la gestion des zones vertes du PRAS/PRD.
BN demande la mise en œuvre de moyens légaux devant assurer la protection efficace des zones vertes. Cette législation doit prévoir des sanctions pour tout type d'atteinte (actuellement, seuls les cas les plus flagrants font éventuellement l'objet de poursuites) et surtout des incitants à leur mise en œuvre (incitants fiscaux, aides de la Région pour la gestion, etc.).

Actuellement, seuls les travaux pour lesquels un PU est obligatoire peuvent faire l'objet de conditions strictes. Par contre, toute destruction des valeurs biologiques existantes n'est pas sanctionnée (modification de la végétation, aménagement des cours d'eau et des plans d'eau, pesticides, élagages sévères, etc.). Cette législation doit être respectée par tous les acteurs tant privés que publics, y compris la STIB et Infrabel, par exemple.

12. Préservation / restauration de la strate arbustive.

Les habitats buissonneux se raréfient dans la Région. Les dernières haies bocagères, vestiges des espaces ruraux cultivés sont menacées d'extinction par des projets immobiliers (ex : Plateau Engeland, Neerpede). Aucune mesure de protection spécifique ne leur est consacrée alors qu'elles constituent des milieux extrêmement riches pour la faune et la flore locale. BN demande une protection efficace des derniers bocages et l'encouragement de la plantation de cette strate arbustive (en variétés indigènes), tant dans les espaces publics (parcs, voiries) que privés (jardins). BN demande également l'octroi de primes à l'enlèvement des haies de thuyas monocordes et à son remplacement par des haies plantées de végétaux indigènes.

13. Talus de chemins de fer

BN demande l'élaboration par INFRABEL d'un plan de gestion cohérent et à vocation écologique pour l'ensemble des talus de chemin de fer. Ce plan est primordial, car les talus du chemin de fer jouent un rôle essentiel dans le maillage vert. Il devrait tenir compte tant des besoins et réalités techniques d'INFRABEL que de la valeur biologique des zones considérées dans la carte d'évaluation biologique. BN souhaite que les solutions apportées puissent aussi être bénéfiques pour toute la faune sauvage et nous encourageons à multiplier les initiatives pour aménager des éco-ducs et éco-ponts à tous les endroits possibles.

14. La conservation des derniers potagers et zones agricoles de la Région.

Témoins d'un passé rural, les derniers potagers ont une fonction sociologique indispensable et sont une source alimentaire de proximité pour les citoyens, dans le cadre des Groupes d'achats solidaires (GAS) par exemple. BN demande de les préserver et de les pérenniser en privilégiant une culture sans pesticides. En matière de zones agricoles, BN demande de promouvoir et de subventionner une transition vers des cultures biologiques.

15. Mesures urbanistiques favorables au maintien de l'avifaune et des chauves-souris

Des mesures urbanistiques simples doivent être prises pour le maintien et la conservation de l'avifaune et des chauves-souris. L'inclusion de briques creuses favorise les espèces cavernicoles en régression à Bruxelles (moineau, rouge-queue, martinet, etc.).

L'interdiction générale d'élagage ou d'abattage d'arbres pendant la période de reproduction devrait figurer systématiquement dans tous les cahiers de charges et permis d'abattage. BN demande la protection des arbres âgés ou à cavités sur tout le territoire et pas seulement dans les espaces protégés. De même les installations désaffectées sont à prendre en considération, elles constituent souvent des refuges pour la faune.

16. Promenade Verte également connexion écologique.

L'aménagement de la Promenade Verte Régionale doit se réaliser en partenariat avec les associations locales concernées. La conception doit non seulement viser les fonctions récréatives et sociales mais également, et de façon équilibrée, la fonction écologique. Pour ce faire, il faut avant tout conserver et réhabiliter les zones et éléments de haute valeur biologique existants avant d'ouvrir au public des espaces sensibles.

En outre, BN s'inquiète de l'amalgame fait entre la notion de maillage vert (à valeur écologique et biologique) et la promenade verte (à valeur sociale). En effet, confondre l'un et l'autre s'apparente à du Greenwashing dans le rapport à la Nature. Il est primordial que la fonction sociale de déplacement ne se fasse pas au détriment de la biodiversité.

Exemples : Walckiers, Vallée du Vogelzangbeek.

17. Mise en application de la Convention européenne du paysage

Récemment, un appel à projet pour participer au Prix du Paysage du Conseil de l'Europe a été lancé afin de mettre en œuvre la Convention européenne du paysage, dite Convention de Florence, qui a été ratifiée par la Région le 13 février 2003. Les parties signataires reconnaissent juridiquement le paysage comme une composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine culturel et naturel, et fondements de leur identité. La mise en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et leur intégration dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, environnementales, culturelles, sociales et économiques, n'a jamais été effective.

BN demande que ce Prix amorce une mise en œuvre effective et urgente de la Convention européenne du paysage dans la Région de Bruxelles-Capitale, par la désignation des paysages concernés, au travers d'une coordination de cette convention entre les ministres de l'environnement et de la préservation de la nature, des Monuments & Sites (patrimoine vert et bâti), de l'aménagement du territoire, de l'agriculture.

18. Sensibilisation et éducation du public.

B N demande de promouvoir le développement d'un réseau performant pour l'éducation à l'environnement et la nature (cf le Centre Régional d'Initiation à l'Ecologie-CRIE), par la création d'au moins 5 CRIE supplémentaires (par exemple au Scheutbos (Molenbeek), au Vogelzang, à Neerpede (Anderlecht) ou à Jette) et le soutien aux associations ayant inscrit dans leurs statuts l'objectif de sensibiliser un public (le milieu scolaire ou le grand public) à une meilleure connaissance de la nature et donc à un meilleur respect de l'environnement.

Il faudrait pouvoir développer l'Education relative à l'Environnement (ErE) en organisant un accompagnement des enseignants par des pédagogues naturalistes compétents qui interviendraient directement dans les écoles et suivraient ainsi différentes classes/enseignants. Ce pool de pédagogues naturalistes pourrait être lié à un CRIE de Bruxelles afin que les différentes offres d'accompagnement et d'activités soient coordonnées.

Par ailleurs, pourquoi ne pas intégrer dans la formation obligatoire des architectes et autres urbanistes, la notion de biodiversité, de fragmentation des espaces verts, de corridors/couloirs écologiques, de plantation d'espèces indigènes, etc. ?

19. Police de l'environnement.

De multiples infractions et atteintes à la Nature et à la biodiversité ne sont ni constatées, ni sanctionnées. Destructures de zones humides, abattages d'arbres en période de nidification, détentions illégales d'animaux, usages de pesticides, etc. demandent des réponses rapides par un organisme qui doit être créé à cet effet. Celui-ci doit pouvoir intervenir à toute heure. Les moyens financiers et humains doivent être octroyés pour la mise en œuvre effective de ce chapitre de l'Ordonnance Nature.

Les sanctions relatives aux infractions doivent aussi concerner les entreprises spécialisées (travaux publics, bûcheronnage, etc.) qui se verraient retirer de façon temporaire ou définitive leur agrément pour travailler dans la Région. Cet agrément serait lié à la connaissance et au respect de l'Ordonnance Nature.

20. COBAT et Classement

B N demande que l'aménagement du territoire, les plans et programmes, PRD, PRAS, COBAT, (répétition), RRU, Commissions de concertation, ainsi que les permis d'urbanisme et d'environnement, rapports et études d'incidences intègrent la notion de préservation et d'amélioration de la biodiversité dans leur législation spécifique et à tous les niveaux de pouvoir, pour en faire un outil concret et performant.

B N souhaite que les demandes de classement soient traitées de façon prioritaire et qu'une fois la prise d'acte notifiée par la Gouvernement, ce dernier entame la procédure sans tarder en respectant les délais du COBAT. Toute ingérence préalable de la part des opposants est à proscrire puisque ceux-ci ont la possibilité de réagir lors de la procédure qui est fixée à deux ans.

La sensibilisation et le recyclage de tous les acteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme doivent être organisés systématiquement pour faire de la conservation de la nature et de la préservation de la biodiversité une politique à part entière.

B N demande que les bureaux d'étude chargés des études d'incidences soient désignés par les autorités publiques afin de garantir l'objectivité et l'intérêt général. Les cahiers de charges des études d'incidences, ainsi que les rapports d'incidence doivent inclure un chapitre relatif à la conservation de la biodiversité, de manière précise en référence à l'Ordonnance Nature et au futur Plan Nature.

De plus, les permis d'environnement doivent également intégrer cette matière.

Certaines parties de sites classés pour leur valeur biologique et paysagère sont actuellement affectées au PRAS en zone d'industrie ou d'habitat. Nous demandons d'affecter l'ensemble de ces zones en zones vertes.

Nous souhaiterions aussi voir les Communes et la Région se doter de moyens financiers suffisants pour pouvoir mener une politique plus dynamique et plus responsable d'acquisition de zones vertes.

B N demande que le COBAT et la prescription du PRAS concernant toutes les Zones Vertes soient complétés et que tous travaux modifiant le couvert végétal (risque de faire régresser la biodiversité) doit faire l'objet au préalable d'un permis d'environnement (cf. : la législation en Région Flamande → « Vegetatiewijziging »).

21. La biodiversité n'a pas de prix.

Une politique favorable à la biodiversité, telle que nous la recommandons, est génératrice de bien-être pour la population et créatrice d'emplois publics tout en assurant des économies budgétaires par rapport aux approches traditionnelles. Elle favorise également le maintien des habitants aux revenus les plus élevés ce qui est bénéfique pour les finances publiques.



Nos sites

Faisons le point sur le Walckiers

par Michel Moreels

Le Walckiers -la partie schaarbeekoise du Moeraske- est devenue propriété de la Région bruxelloise à la fin 2002. Alors qu'on pouvait espérer que le site devienne, enfin, une réserve naturelle agréée, comme la région s'y était engagée, en 1991, via une convention signée entre notre association et Didier Gosuin, responsable régional de l'Environnement de l'époque, il n'en fût rien.

Depuis : Institut bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE), Ministres de l'Environnement successifs, Direction des Monuments et des Sites (DMS), commune de Schaerbeek n'ont de cesse que de vouloir aménager les lieux au détriment de sa valeur biologique intrinsèque et incontestable.

La CEBE, appuyée par de nombreuses associations de défense de l'environnement naturel, par des scientifiques de renom, par nombre de riverains, veille et s'oppose à ces projets destructeurs de biodiversité, "naturicides", osons le terme.

Plus de dix ans après les premiers projets et l'octroi, coup sur coup, de deux permis d'urbanisme sur ce site de 4,5 ha, nous réactualisons ici ce dossier en invitant ceux qui veulent en savoir plus à consulter notre site internet (www.cebe.be).

Brève présentation du site naturel du Walckiers

Le site naturel du « Moeraske » concerne 14 hectares répartis sur trois communes du nord-est de Bruxelles : Schaerbeek, Evere et Bruxelles-Ville (Haren).

Le « **Walckiers** », couvre pour sa part 4,5 hectares de cet ensemble.

Successivement, le Walckiers a été, partiellement parc à l'anglaise et zone de prairie, le terrain privé de personnes fortunées de la fin du 18^{ème} siècle et ce jusque vers 1900. Ensuite il fut le parc de l'internat de la Sainte-Famille. Exproprié, **clôturé** et partiellement remblayé, dans les années 50, en vue d'y réaliser l'autoroute de pénétration urbaine venant d'Anvers, il abrita une centrale à béton et ce pour que, fin des années 1980, être re-découvert par les fondateurs de la CEBE. Ceux-ci n'eurent de cesse, depuis, que d'essayer de le protéger.

La quiétude dont bénéficient les lieux depuis la fin des années 1970 (arrêt de l'activité, déjà relativement limitée, de la cimenterie) n'est évidemment pas étrangère à la riche biodiversité qui s'est développée dans ces lieux. Celle-ci a, notamment, été reconnue par l'arrêté de classement du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 mars 1995 qui motive essentiellement celui-ci sur cette base (pour s'en faire une idée objective, consultez http://www.monument.irisnet.be/images/REGISTRE/AG/011_007.pdf) et par le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) de 2001 qui reprend l'ensemble de la zone comme **zone verte de haute valeur biologique**.

Celle-ci est mise en exergue par les inventaires faunistiques et floristiques réalisés et constamment réactualisés par la CEBE.

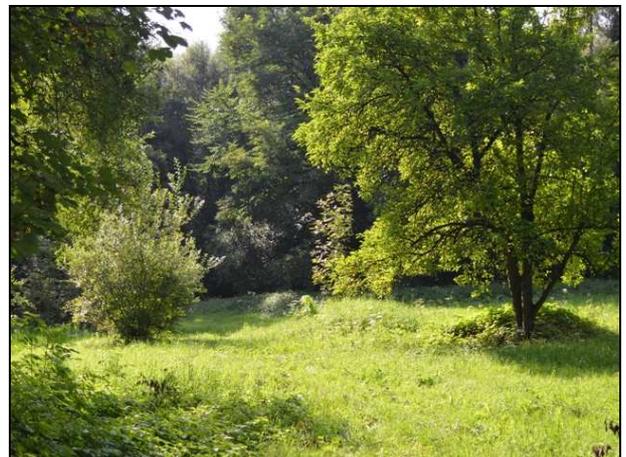
Le but n'est pas ici de rentrer dans le détail de ceux-ci.

Ne boudons cependant pas notre plaisir et citons - un peu à la façon des inventaires de Prévart!- : Luzerne en faucille, *Thamnobryum alopecorum*, *Lactarius torminosus*, Thécla de l'orme, Escargot de Bourgogne, Pouillot fitis, Pipistrelle de Nathusius,... toutes des espèces "rares" à "rarissimes" en Région bruxelloise.

Comment taire le *Dyrodere umbraculatus*, cette punaise que nous avons été les premiers à identifier en Belgique, ici au Walckiers et dont nous avons publié la découverte dans la revue scientifique « Notes fauniques » de Gembloux ? Et puis notre importante colonie de Lérots, qui fait l'objet de notre "Opération Chlorophylle" depuis 2007, et qui, n'en déplaie aux esprits chagrins, n'a pas d'équivalent ailleurs dans la Région.

Et, plus encore que ces "extras", toutes ces autres espèces qui y vivent, s'y reproduisent et y croissent tout naturellement... alors que l'espace dévolu à la Nature se réduit de jour en jour ailleurs dans les environs.

De par leur caractère clos, ces lieux qui ne se visitent pas librement, mais qui sont accessibles au public lors de nos visites guidées mensuelles, "à la carte" ou scolaires, ont toujours été considérés par la CEBE comme "la



Vue du Walckiers (Walckiers – août 2014)
Jean-Philippe Coppée - © 2014 CEBE-MOB

réserve de la réserve", comme ces lieux où la faune et la flore, la plus craintive et la plus fragile, peuvent se préserver du public, quand besoin en est, et de là essaimer dans le Moeraske, ouvert à tous... par nos soins, puisque nous sommes à la base du cheminement piéton dans le Moeraske, cheminement que nous entretenons en permanence.

La position de la CEBE quant à l'accessibilité du public dans les zones vertes de haute valeur biologique est claire. Nous pensons et professons que si celle-ci est louable par principe ("on est souvent plus attaché à quelque chose qu'on connaît qu'à quelque chose qu'on ignore"), qu'elle ne peut néanmoins jamais se faire au détriment du milieu et des espèces qu'il abrite.

Elle se doit d'être peu invasive et respectueuse de la faune et la flore. Elle doit surtout tenir compte des réalités et contraintes des lieux. Concrètement, tout espace ne doit pas être obligatoirement libre d'accès, le Vivant non-humain nécessitant aussi un espace privatif !

Convention avec la Région

De propriété fédérale, le Walckiers devint propriété régionale en 2002... à la grande joie de notre association. Nous avons, de fait, l'impression d'être dans une spirale positive : classement en 1995, PRAS favorable à l'ensemble du site en 2001. Ce rachat devait aboutir à ce qui, pour nous, devait constituer un point d'orgue, une de nos raisons d'être en tant qu'association : l'obtention pour le Walckiers du statut de "réserve naturelle agréée", comme la Région nous l'avait promis par convention...

Petit flashback. Le 1^{er} octobre 1991, la toute jeune CEBE -on est-là aux toutes premières années de notre activité!- signe une convention avec la toute nouvelle Région de Bruxelles-Capitale, représentée par son Secrétaire d'état à la Conservation de la Nature, Didier Gosuin, afin : *"de permettre à la C.E.B.E. de devenir l' « occupant » de la réserve naturelle du Moeraske au sens de la loi du 25 octobre 1990 sur l'agrément et la subvention des réserves naturelles agréées en Région de Bruxelles-Capitale"*.

Il est, de plus, convenu dans cet accord :

"1. que la Région accorde à la C.E.B.E. à titre gratuit tous les droits de gestion, d'aménagement, d'animation, d'utilisation de tous les terrains qu'elle possède ou sur lesquels elle acquerra un droit de propriété, de location ou d'occupation dans le périmètre marqué en rouge sur le plan repris en annexe de la présente convention;
2. que la C.E.B.E. et la Région s'engagent à effectuer toutes les démarches utiles qui leur sont possibles dans les meilleurs délais pour que les terrains susmentionnés puissent être reconnus comme réserve naturelle agréée."

Pour nous, fin 2002, nous paraît être le momentum pour voir aboutir la seconde partie de l'accord : la Région est devenue propriétaire de la totalité du terrain du Walckiers... il ne lui reste plus qu'à entamer les démarches pour octroyer le statut tant espéré.

Douze ans plus tard, nous attendons toujours ! Douze ans durant, la Région n'a rien entrepris dans ce sens ! Cela fait maintenant douze ans que la Région manque à et mange sa parole !

Les premiers projets d'aménagement du Walckiers :



Extrait d'un des nombreux projets – une plaine de jeux de près d'un demi-hectare

Si rien ne bougea au niveau du statut du site et ce malgré nos rappels, il n'en alla pas de même quant à l'aménagement de celui-ci, devenu compétence de et piloté par l'IBGE. Assez rapidement, celui-ci chargea un bureau indépendant de dresser des plans d'avenir (?) pour le Walckiers. Au début, la CEBE fut conviée à certaines de ces réunions d'évaluation du projet qui prenait peu à peu naissance.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous nous sentions mal à l'aise devant toutes les idées qui fusaient et auxquelles l'IBGE, pourtant théoriquement chargé de défendre la valeur biologique des lieux, ne s'opposa jamais.

Citons pêle-mêle : un cheminement en dur large de plus de 3 mètres au plein milieu de la zone ouverte ; des zones de barbecue, des poubelles et des bancs bordant celui-ci ; des douves en bordure de Zénobe

Gramme ; des abattages conséquents d'arbres pour créer des perspectives ; l'encouragement du public à déambuler librement dans la plus grande partie de la zone ouverte par la création d'une multitude de petits sentiers partant du chemin principal, la pose d'une passerelle d'observation sur une partie de la mare...

Et ce n'était pas tout. Ces plans voulaient aussi satisfaire d'autres parties liés au projet d'ensemble : la DMS et la Commune de Schaerbeek.

La première, rêvant reconstituer ce qui à ses yeux aurait été le premier "parc à l'anglaise" du continent, désirait rénover les deux fausses grottes qu'abrite le site, avec comme corollaires : le dégagement de celles-ci de toute la végétation qui les recouvre et qui, constituée en partie de bryophytes peu courants en Région bruxelloise, leur confère pourtant un caractère, non seulement bucolique indéniable, mais surtout une valeur écologique réelle.

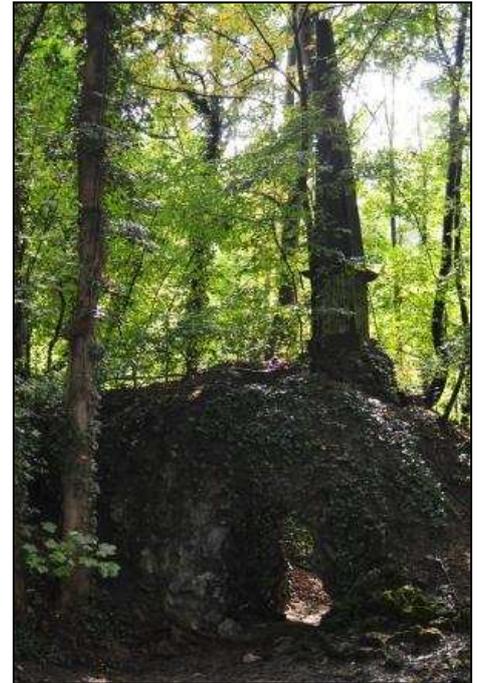
La seconde, elle, voulait se faire offrir un petit parc public urbain comprenant un espace de jeux pour enfants en bordure de Zénobe Gramme. *Une plaine de jeux en pleine zone à haute valeur biologique !* Détail consternant, alors que l'IBGE s'érige en chantre de la lutte contre les espèces invasives, le thème retenu pour celle-ci était les "dragons" et les lieux auraient été appelés à en accueillir tant et plus, de toutes les tailles, de toutes les formes... tant il est vrai que l'espèce semble prolifique.

Tordons le cou à deux canards...

Ajoutons tout de suite que ceux-ci n'ont rien à voir avec les sympathiques palmipèdes auxquels nous ne ferions, d'ailleurs, jamais de mal.

Quoi qu'on en dise, il n'existe actuellement aucune certitude quant au fait que le Walckiers serait le premier parc à l'anglaise étant apparu sur le continent. Ceci n'est, à ce jour, tout au plus, qu'une hypothèse qui comme chaque hypothèse compte partisans et détracteurs. Ce n'est en tous cas pas un fait avéré, alors que la valeur biologique des lieux l'est !

L'auteur de ces lignes se permet, en tant que licencié en histoire, d'insister sur ce point et vous convie pour plus de détails à ce propos à consulter notre site internet.



*Une des grottes (Walckiers – août 2014)
Jean-Philippe Coppée - © 2014 CEBE-MOB*

Parce que la mémoire est sélective, et parce que cela sert l'intérêt de certains, d'aucuns ont aussi rappelé que la CEBE, elle-même, avait, jadis, réclamé de ses vœux un petit parc urbain contigu à la zone naturelle, mais installé sur celle-ci, en bordure de Zénobe Gramme. Eh bien, c'est exact, mais le contexte était différent. C'était **avant** le PRAS et dans **un projet général**, où nous proposons la création de ce petit espace (quelques ares et déjà pas une plaine de jeux!), l'aménagement d'un cheminement bien conçu pour piéton et vélos qui **contournait** le Walckiers et surtout **l'adjonction d'une bande de terrain** en bordure du chemin de fer qui devait sensiblement accroître la superficie totale de la zone naturelle. Ce qui est quand même pas mal différent.

La première demande de permis d'urbanisme :

L'arrivée dans la fonction de Ministre de l'Environnement d'Evelyne Huytebroeck allait siffler, espérons-nous, la fin de la récréation.

Dans un premier temps, la Ministre temporisa, ce qui nous emplît d'espoir. Le projet parut être réétudié de fond en comble. Rapidement cependant, la CEBE ne fut plus invitée aux réunions de suivi du projet... et la bombe éclata en septembre 2011. Le permis d'urbanisme demandé s'avérait catastrophique pour le site, bien plus grave que ce que l'on aurait pu imaginer dans les pires cauchemars.

Etaient notamment prévus :

- 113 arbres et bosquets abattus massivement, sans phasage, dont 90 % pour dégager la vue ! ;
- des aires de jeux dans une zone verte de haute valeur biologique au PRAS ! ;
- la plantation de massifs d'espèces exotiques ;
- un 1/3 du site livré au piétinement ;
- l'écosystème "friches-partie boisée" complètement perturbé ! ;
- un chemin en dur dont la fréquentation induira des nuisances sonores et de dérangement (chiens) avec un impact non mesuré sur les espèces craintives ;
- la destruction massive des zones abritant les lérots ;
- la traversée d'ouest en est du site, aller-retour, par plus de 1000 camions afin d'évacuer de la terre et d'y apporter des pierres ;
- la pose d'une grande quantité de gabions pour redessiner la mare actuelle ;
- un budget de **2,300 millions d'euros** !;
- etc.

Les aménagements au niveau des grottes souhaités par la DMS n'étaient par contre pas repris. En effet, le permis prévoyait que ceux-ci seraient exécutés dans une seconde phase prévue ultérieurement.

Ce projet pharaonique suscita l'opposition unanime de la CEBE, de Bruxelles Nature, de l'ensemble des associations de défense de l'environnement naturel, de nombreux scientifiques, de plusieurs riverains et "amoureux de la Nature".

Suite à quelques erreurs dans la présentation du dossier, l'enquête publique, qui s'était déroulée en septembre, dût être recommencée en décembre 2011. La commission de concertation se prononça en faveur du projet en janvier 2012... et puis la Région qui devait prendre la décision finale par l'intermédiaire de l'avis du Fonctionnaire délégué... laissa le dossier en suspens.

Nos arguments juridiques -les seuls, hélas, pris en compte- avaient portés. Pour nous ce dossier était illégal - nous l'avions clamé depuis les premiers jours!- et nos menaces d'intenter un recours au Conseil d'Etat avaient fait leur chemin.

Le coup de Jarnac

Vers la fin des années 1980, le monde associatif imagina une continuité verte qui réaliserait des connexions vertes entre les zones vertes significatives mais sans pour autant vouloir absolument que celles-ci les traversent à tous prix. L'idée fut reprise et dénommée « Promenade verte » dans le Plan Régional de Développement de 2002. Le concept de base en fut néanmoins quelque peu détourné, la Promenade verte devenant essentiellement un chemin cyclo-piétons, en dur, de minimum 3 m de large. Décidées coute que coute à finaliser la Promenade verte, les instances politiques (à savoir le cabinet de la Ministre Huytebroeck) cherchèrent à modifier les règles de base (à savoir la définition de 'Zone Verte de Haute Valeur Biologique (ZVHVB)' du PRAS) afin de rendre possible le projet ! Rien de moins...

Ainsi, le 25 mai 2012, la Ministre, répondant à un de nos courriers dans lequel nous propositions, une Xème fois de collaborer à l'avenir du Walckiers, nous écrivait :

« En ce qui concerne le projet Walckiers, Bruxelles Environnement (IBGE), en sa qualité de maître d'ouvrage du projet, a décidé de revoir le projet suites aux remarques émises lors des enquêtes publiques. Bruxelles Environnement doit pour ce faire s'assurer le concours de plusieurs domaines d'expertise et l'étude des modifications du projet prendra quelques mois. »

Et « MIRACLE », dans le même temps, débutait l'enquête publique relative au PRAS démographique qui introduisait une modification de la prescription n°11 relative aux zones vertes de haute valeur biologique, rendant POSSIBLE la création d'aires de jeux et tout aménagement lié au maillage vert dans toutes les zones vertes de haute valeur biologique. La menace sur le Walckiers n'avait jamais été aussi grande mais étaient étendues à TOUS les sites naturels où ces aménagements seraient devenus envisageables !!!

C'est un peu comme si un footballeur marquait un but de la main et que celui-ci était validé, car en cours de jeu, ses dirigeants, au grand dam du gardien battu, auraient réussi à faire remplacer les règles du football par celles du basket !

Heureusement, la CEBE se rendit compte de ce tripotage peu glorieux, -tripotage que certains membres de cabinets partageant le pouvoir avec ECOLO furent d'ailleurs trop heureux de nous confirmer !- et s'y opposa. Tout comme Bruxelles Nature, mais aussi tout comme la Commission Régionale de Développement (CRD) et la section de législation du Conseil d'Etat qui fustigèrent cette mesure dans leurs avis respectifs.

Partant de là, le Gouvernement régional adopta un texte définitif en recul par rapport au projet initial, mais dont le caractère équivoque nous a cependant incité à introduire un recours au Conseil d'Etat. Cette affaire étant toujours pendante, nous préférons ne pas l'évoquer plus ici.

Le second permis d'urbanisme

Rappelez-vous notre édito de l'EDM 108, il n'y a même pas un an. Par un fait du hasard (mais fait-il si bien les choses ?) le nouveau PRAS était publié le vendredi 29 novembre et le nouveau projet de l'IBGE relatif au Walckiers était mis à l'enquête publique le lundi 1er décembre.

Un coup par ici, un coup par là !

Coïncidence donc, l'IBGE est revenu à la charge avec un nouveau projet modifié. Un projet beaucoup plus light -un projet de crise ?- qui comportait les volets suivants :

- réaménager les abords de l'avenue Zénobe Gramme à hauteur de l'accès de la promenade verte (trottoir, traversées piétonnes, parking pour vélos) ;
- aménager la promenade verte, à savoir un chemin cyclo-piétons en concassé de porphyre ;
- placer des clôtures de 1,20 m de part et d'autre de la promenade ;
- abattre 6 arbres à haute tige ;
- remplacer ou rénover les clôtures, palissades, murs et portails délimitant le parc ;
- éclaircir des bosquets.

Ce projet évacue enfin l'idée d'une plaine de jeux en bordure de Zénobe Gramme, l'IBGE comprenant finalement que les aménagements de ce type SONT tout simplement ILLEGAUX !

Cependant cela généra le désappointement des autorités communales schaarbeekoises outrées qu'il ait été abandonné et que ce cadeau leur soit refusé.

Toutes les personnes ayant osé s'opposer au projet se voyant même traitées d' « *INTEGRISTES environnementaux qui ne lâchent pas le morceau* » par l'échevin schaarbeekois des espaces verts, Monsieur Mohamed El Arnouki (cf. notre édito EDM 109).

Nonobstant cette avancée positive, la CEBE, toujours appuyée par Bruxelles Nature, les associations naturalistes, des scientifiques et des voisins des lieux décida néanmoins de s'y opposer, arguant notamment :

- « *Un tracé invasif et beaucoup trop large (3m en dur) qui va amputer de manière irréversible 10 ares, soit 2,14% de la zone de haute valeur biologique du Walckiers.*
- *Cette nouvelle voirie est indifféremment accessible par les piétons, les cyclistes et les deux-roues à moteur, ce qui est en infraction avec l'arrêté de classement du site qui interdit les véhicules à moteur.*
- *Les clôtures qui borderaient ce chemin sont aisément franchissables. Elles ne font qu'1,20 m là où les autres clôtures du projet font 2 mètres minimum.*
- *Aucune alternative à un passage en dehors de la zone verte de haute valeur biologique n'est proposée.*
- *Les abattages d'arbres, certes limités, ne servent qu'à implanter le chemin et favoriser les travaux.*
- *Plusieurs aspects du projet semblent peu en concordance avec la destination de la zone et entraînent une insécurité juridique au niveau de l'aménagement."*



Le sentier actuel – la végétation n'est même pas altérée par le passage des visites guidées (Walckiers – août 2014)

Jean-Philippe Coppée - © 2014 CEBE-MOB



Le même avec une simulation de la voie cyclo-piétonne en dur de 3 m de large, flanquée de 2 clôtures (franchissables vu leur hauteur)

Après une commission de concertation tendue le 16 janvier 2014, celle-ci avalisa, comme on pouvait s'en douter au vu de sa composition, le projet.

L'étape ultime fut franchie le samedi 21 juin (?) (un samedi : ceci est cocasse!) par le Fonctionnaire délégué qui délivra le permis d'urbanisme. Les travaux sont maintenant susceptibles de démarrer à tout instant.

Cela étant, notre association continuera à œuvrer pour que ce projet de promenade (dite) verte au travers du Walckiers ne se fasse pas de cette manière.

Mais ce n'est pas tout...

Ah, la vie n'est pas un long fleuve tranquille ! Fin août, nous avons été avertis par l'IBGE que la DMS leur avait octroyé le permis d'urbanisme... pour des travaux au niveau des grottes. Ceci devrait se faire dans le respect de la haute valeur biologique des lieux (préservation des mousses)... mais ceci signifie qu'une partie de la végétation qui recouvre celles-ci est appelée à être supprimée.



Grotte dite 'à la Vierge' (Walckiers – 31/08/2014)
Jean-Philippe Coppée - © 2014 CEBE-MOB



Grotte dite 'à la Vierge' (Walckiers – 6/09/2014)
Bart Hanssens - © 2014 CEBE-MOB

A voir et affaire à suivre comme on dit !



Observations

Nouvelle espèce de libellule à l'Hof ter Musschen

Par Jean-Philippe Coppée

C'est une très belle découverte que Bernard Pasau et Véronique Daems ont faite ce 3 septembre 2014 à l'Hof ter Musschen en observant une femelle de Sympétrum du Piémont (*Sympetrum pedemontanum*).



Sympetrum pedemontanum ♀ (HTM – septembre 2014)
Bernard Pasau - © 2014 CEBE-MOB

Considérée comme « rare » en Flandre et « en danger critique » pour la Wallonie, cette espèce n'est même pas répertoriée dans la liste annotée des libellules de la Région de Bruxelles-Capitale publiée en 2006 par P. Goffart et R.-M. Lafontaine (même si pour ce dernier, son apparition était considérée comme possible (B. Pasau, communication personnelle)). L'espèce conserve ces mêmes statuts dans la « liste rouge des espèces belges » publiée par le SPF Economie (actualisation 2010 pour le groupe des odonates).

Outre qu'il s'agit donc d'une première pour l'Hof ter Musschen, il s'agit fort probablement d'une première pour Bruxelles.

Cette libellule est une espèce pionnière qui a tendance à être supplantée par d'autres lorsque le milieu évolue. En Belgique, l'espèce se rencontre essentiellement à l'est de la Campine anversoise (une vingtaine de stations).

Dans les autres localités flamandes, l'espèce n'est souvent présente que temporairement. En Wallonie, il ne s'agit que de quelques observations sporadiques.

Cette espèce se rencontre dans le centre et l'est de l'Europe. La limite ouest de son aire de répartition se situe en Belgique, cette libellule devenant de plus en plus fréquente en allant vers l'est. On peut la rencontrer jusqu'en Asie moyenne (jusqu'au Japon).

De petite taille (28 à 35 mm), ce Sympétrum se caractérise par la présence d'une barre foncée sur les ailes. Pour le reste, le Sympétrum du Piémont ressemble assez au Sympétrum sanguin (*S. sanguineum*).

Sous nos latitudes, cette libellule est décrite comme fréquentant les cours d'eau à courant lent et souvent pourvus d'une abondante végétation. Elle peut aussi se reproduire dans les eaux stagnantes.

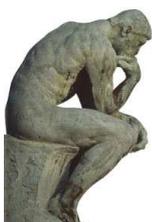
Son vol est lent et papillonnant, ce qui contraste avec celui des autres Sympétrums déjà rencontrés sur nos sites (voir l'article 'Sacrés Sympétrums', EDM 107 – Automne 2013).



Sympetrum pedemontanum ♀ (HTM – septembre 2014)
Bernard Pasau - © 2014 CEBE-MOB

La période de vol est assez tardive, le pic d'émergence étant situé en août-début septembre. Elle peut être observée jusqu'à la mi-octobre.

Nous tenons à remercier Bernard Pasau pour nous avoir autorisés à publier les photos de cette observation.



Je suis comme vous, la chasse m'empoisonne l'automne.

Marguerite Yourcenar (Ecrivaine belge, 1903-1987)



Actions

Chronique d'une journée de gestion...

Par Michel Moreels

Chronique d'une journée de gestion... somme toute assez ordinaire (ce qui n'est pas péjoratif !).

Samedi 12 septembre. 9h30. Les bénévoles pour la gestion se rejoignent au lieu où nous stockons notre matériel. On n'est pas très nombreux. On le sait depuis notre réunion du Conseil d'Administration de la veille, les agendas de la reprise s'entrechoquent.

N'empêche : trois, c'est pas beaucoup pour tout ce qu'il y a toujours à faire. Sont présents: DABO, ANCO et MIMO. Dans la vie de tous les jours : DANiel BOone, ANdré COsy et Michel MOreels. En effet, cela fait plusieurs années que nous avons adopté ce système d'abréviation de noms pour nos rapports d'activités et de réunions. Ah oui, on n'emploiera pas de débroussailleuse aujourd'hui, car elles ont toutes été transportées à l'Hof ter Musschen pour des gros travaux de gestion qui doivent y débiter sous peu. Sous un temps gris, poussant prestement deux brouettes lourdement chargées d'outils divers, nous nous mettons gaiement en route.

« *Heigh-ho, Heigh-ho, On s'en va au boulot!* », reprenons-nous à trois voix.

Halte 1 :

Le mur de la Sainte Famille héberge quelques pieds de Pariétaire de Judée (*Parietaria judaica*). Cette plante, très courante sur les édifices et les rochers dès qu'on se trouve au sud de la Loire, est rarissime en Région bruxelloise. A mon sens, moins de cinq stations pour tout Bruxelles. Le travail ici est simple et très rapide : tailler le Lierre grim pant (*Hedera helix*) qui occupe le haut du mur afin qu'il ne recouvre pas sa rare parente.

Halte 2 :

A peine entré dans le Moeraske, le petit pont surplombant le Kerkebeek traversé... voilà une vision désolante ! De nombreux arbres sont couchés par terre. « *On dirait que la tempête Xynthia a joué les prolongations !* » La réalité est autre. Peu avant les vacances, l'IBGE nous a fait savoir que la SNCB exigeait l'abattage de certains arbres proches des voies et qui risquaient de nuire aux caténaires. Ce petit courrier nous précisait aussi que, bon pour une fois, c'est l'IBGE, lui-même, qui se chargerait de ces travaux mais que ce serait à nous de prendre dorénavant la relève. Et c'est là qu'il y a quelques « hic ».

- **Hic 1.** Nous comprenons parfaitement qu'il faut éviter les risques pour les caténaires : mais ici, ce ne sont pas les arbres qui ont trop poussé, mais la SNCB qui a installé de nouvelles lignes près d'arbres existants.
- **Hic 2.** Nous sommes bien sûr d'accord, en tant que gestionnaire officiel des lieux, d'assumer ce genre de travaux, mais la SNCB ne nous contacte jamais, réservant ses échanges épistolaires à l'IBGE.
- **Hic 3.** Le fait de couper des arbres ne nous paraît pas inadmissible par principe... mais alors il faudrait quand même le faire proprement, ne pas exploser au passage la clôture longeant les voies et débiter le bois qui a été mis à terre. Pour rappel, nous sommes dans une zone de haute valeur biologique qui mérite quelques égards dont notamment celui de ne pas voir ses surfaces ouvertes être recouvertes de résidus de coupes d'arbres ! A noter : contacter l'IBGE !



*Abattages sans enlèvement (Moeraske – septembre 2014)
Michel Moreels - © 2014 CEBE-MOB*

Halte 3 :

Nous arrivons au 'moine', cet aménagement qui permet de régler le niveau d'eau du marais principal. Nous voici à pied d'œuvre. Lors de notre réunion de la veille, notre vice-président, qui est aussi le conservateur du Moeraske, nous a demandé d'intervenir pour diminuer l'impact négatif des Lentilles d'eau (*Lemna* sp.) dont le développement des dernières semaines a été très important. Celles-ci se sont accumulées et reproduites en quantité incroyable au niveau du fossé par lequel l'eau quitte le marais principal pour atteindre la roselière de l'entrée au bas de la rue Carli.

Nous allons travailler à leur évacuation une bonne trentaine de minutes, avant de modifier le positionnement d'une des planches qui gère la hauteur d'eau dans le marais. Et là, effet garanti. Il se produit soudainement ce que nous appelons, dans notre jargon, une « chasse d'eau », soit un passage important d'eau dans le fossé. Le résultat est probant. Une partie des lentilles du marais principal ont été emportées et l'eau coule à nouveau facilement au sortir de celui-ci. Durant notre labeur deux magnifiques Anax empereur (*Anax imperator*) n'ont pas cessé de nous survoler, intrigués par nos gestes ou... intéressés par les petits insectes que nous avons involontairement fait s'envoler à l'avantage de ces redoutables prédateurs ailés.



Profusion de lentilles d'eau (Moeraske – septembre 2014)
Michel Moreels - © 2014 CEBE-MOB



L'effet de chasse a joué à plein (Moeraske – septembre 2014)
Michel Moreels - © 2014 CEBE-MOB

Halte 4 :

Comme nous avançons bien et que nous sommes encore en pleine forme, nous décidons –plan B de notre programme !- d'éclaircir la cressonnière, chose que nous n'avons plus faite depuis 2010. L'objectif est de tailler les arbustes qui se sont développés sur les bords de celle-ci. Il s'agit aussi d'évacuer tous les petits bois qui s'y sont accumulés, ainsi que de faire disparaître tous les embâcles qui freinent l'écoulement de l'eau. In fine, -mais comme dit plus haut, on n'a pas pour cette fois le matériel !-, il restera encore à faucher les deux talus. Alors que le soleil commence à se manifester, nous nous lançons dans ce qui sera le « gros » boulot de la journée.



Selfie ! (Moeraske – septembre 2014)
Michel Moreels - © 2014 CEBE-MOB

Halte tout court :

12h45. Retour rapide à notre point de départ. C'est l'heure de la soupe (la version pour mon épouse), en fait, de la Jup (les copains, eux, ils savent pourquoi... et ils ne critiquent pas, donc ils en reçoivent !).

Survolant mes tartines garnies de fromage de chèvre à la ciboulette (un délice !), un magnifique Sympétrum strié (*Sympetrum striolatum*) mâle se laisse observer, mais pas photographier. Qu'importe, l'identification est certaine : la couleur rouge terne, les pattes noires lignées de jaune, les ptérostigmas rouges, les stries parallèles sur les côtés du corps,...

Halte 5 :

Le soleil brille maintenant. Arrêt dans le Walckiers.

Nous venons jeter un coup d'œil sur les travaux qui viennent de commencer, comme expliqué précédemment dans ce bulletin. Tout un cheminement, qui relie, à partir de l'entrée Zénobe Gramme, les deux grottes et les deux socles de pierre, a été tracé à l'aide des mêmes rubans plastiques qu'on voit dans *R.I.S. Police scientifique* et autres *Les Experts*. Grosse différence cependant, ici, on connaît les coupables... depuis le début (smile). Qui plus est, ce cheminement est planté de nombreux panonceaux plastifiés indiquant : "Respect - Zone de haute Valeur Biologique".

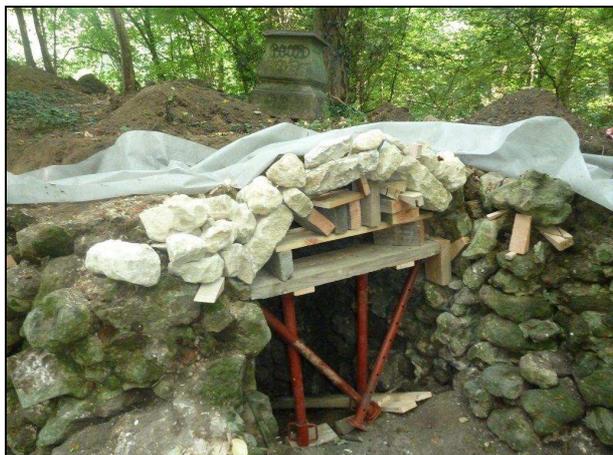
Il est des évidences qui font plaisir à lire. Détail piquant, l'auteur de ces panneaux –dans un souci de didactisme effréné ?- n'a pas hésité à garnir ceux-ci de photos de mousses différentes. Petits bémols : il manque encore les noms scientifiques et certaines des espèces illustrées n'appartiennent pas à la bryoflore du Walckiers !

Très concrètement, on a spécifiquement recherché deux des mousses emblématiques de ces grottes et qui ont le statut de « Assez Rare » à Bruxelles : *Thamnobryum alopecurum* et *Fissidens gracifolius*. La seconde a été trouvée au niveau de la grotte 'à la Vierge' (la première grotte en entrant dans le Walckiers).

La première, par contre, n'a pas été relevée. Ce n'est bien entendu pas la bonne période pour prospector les mousses, mais nos craintes ne nous paraissent pas infondées. Certes les travaux actuels, – qui consistent en la consolidation des édifices, puisque rappelons-le les grottes sont ici... de vraies fausses-grottes faites de briques recouvertes de pierres de sable-, semblent s'effectuer le plus délicatement possible, mais...

Mais : certaines espèces de mousses ne sont ici présentes que sur, parfois, une pierre ou deux, ce qui fragilise leur conservation.

Mais : le fait de supprimer une partie du couvert végétal des grottes, ce qui constitue l'étape suivante de ces travaux, aura un impact certain sur des plantes qui passeront de l'ombre à un ensoleillement important. Et on n'évoque pas ici la question d'une perte du caractère bucolique des lieux qu'impliquera ces restaurations. Ni de savoir pourquoi la CEBE n'a pas été approchée pour localiser les espèces les plus rares et/ou les plus sensibles sur les grottes... alors que nous sommes les seuls à inventorier les lieux en ce domaine et ce depuis l'an 2000.



*Rénovation des fausses grottes : des nouvelles pierre de sable complètent l'existant et des plastiques sont censés préserver sol, végétation et mousses. (Walckiers– septembre 2014)
Michel Moreels - © 2014 CEBE-MOB*



*Des panonceaux très explicites encadrent les travaux. Peussent-ils être efficaces ! (Walckiers– septembre 2014)
Michel Moreels - © 2014 CEBE-MOB*

Avant de quitter les lieux, nous passons vérifier la clôture interne entre le Walckiers et l'école de la Sainte-Famille qui nous a valu dernièrement quelques échanges de courriels avec l'IBGE et l'école. Cette dernière a de fait subi, ces derniers temps, des incursions avec dégâts à la clé, via, sans doute, toute une partie de leur vieille clôture qui s'était effondrée, il y a quelques mois. Et ici, bonne surprise ! Une nouvelle clôture de barbelés a remplacé le grillage classique qui se dressait là jusqu'alors. Il faut croire que les règles ont changé puisque la CEBE avait jadis eu pas mal d'ennui après avoir voulu en utiliser dans un petit coin du Moeraske (pour rappel : nous avons été obligés de les retirer). Notons le progrès, cela pourrait servir !

Halte 6 :

En route vers la Cressonnière, nous évacuons l'ébauche d'un campement de voleurs de câbles... l'espèce invasive la plus préjudiciable à la biodiversité des lieux.

Halte 7 :

Back to the « Cressonnière », on reprend le boulot... dommage que nous ne soyons pas plus nombreux... car les muscles deviennent durs... durs !

Halte, c'est fini maintenant :

16h15. Fourbus, trempés, relativement dégoûtants et passablement « parfumés » à l'eau vaseuse, nous stoppons les travaux. Contents du travail accompli, de nous être dépensés sans ménagement et d'avoir bien ri. Nous avons passé, une fois de plus, une bonne journée.

Vivement la prochaine... !

« Heigh-ho, Heigh-ho, on rentre du boulot ! ».

Tiens, cela ne vous dirait pas d'être des nôtres la prochaine fois ?



*Exit le campement des "voleurs de câbles". Notez le mimétisme de la tente particulièrement adapté... au bocage normand !
(Moeraske – septembre 2014)
Michel Moreels - © 2014 CEBE-MOB*



Produits & Publications

Publications



€ 5



€ 5

1. Promenade dendrologique à Schaerbeek
Arbres de voirie de la commune, par *Daniel Geerinck*

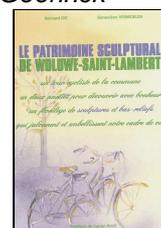
2. Promenade dendrologique à Evere
Arbres de voirie de la commune, par *Daniel Geerinck*



€ 2,5



€ 5

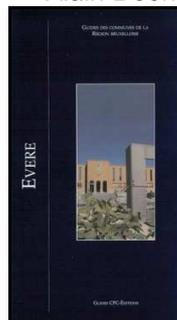


€ 5

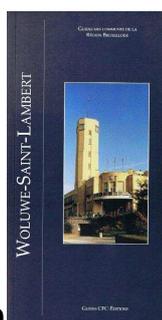
5. Moulin d'Evere : dernière mouture
La saga séculaire du moulin, par *Alain Doornaert*

6. Les araignées
Guide d'identification, par *Horst Schröder*

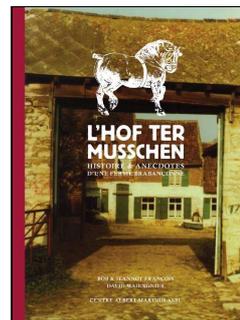
7. Le Patrimoine sculptural de Woluwe-Saint-Lambert
par *Geneviève Vermoelen*



€ 10



€ 10



€ 16

8. A la découverte des sites et monuments d'Evere

9. A la découverte des sites et monuments de Woluwe-Saint-Lambert

10. L'Hof ter Musschen - Histoire et anecdotes d'une ferme brabançonne

25 cm x 17,5 cm - 128 pages couleurs - 245 illustrations

Frais de port : € 1,50 (sauf 10. L'Hof ter Musschen – Histoire et anecdotes € 3,50)

A verser au compte (IBAN) BE 19-0015-1170-7412 (BIC : GEBA BE BB), communication « Brochures » + les numéros des brochures souhaitées.

Auriez-vous une adresse e-mail à nous communiquer ?



Afin de faciliter les contacts, nous aimerions pouvoir disposer des adresses « courriel » de nos abonnés.

Cela nous permettrait de vous contacter rapidement :

- pour vous rappeler une activité particulière ou vous signaler une menace sur un de nos sites.
- pour vous avertir en cas de retour d'un exemplaire « papier » (nous ne sommes pas toujours avertis d'un déménagement et nous ne savons alors plus vous contacter).

Si vous souhaitez nous communiquer vos coordonnées « e-mail », merci de nous les faire parvenir à l'adresse cosyandre@yahoo.fr. D'avance merci !



Agenda

Visites - animations - gestion

Les coordonnées des différents responsables sont disponibles en page 2.

Toutes les visites et animations sont gratuites, à l'exception des animations de boulangerie traditionnelle au fournil de l'Hof ter Musschen.

Visites guidées mensuelles des sites naturels.

Un thème est développé chaque mois. Les visites gardent toutefois leur caractère général. Ainsi, même si le thème choisi est celui des fleurs de la friche, nous ne manquerons pas de vous faire admirer le ballet d'une libellule ou l'exploration méthodique d'un tronc par un pic épeiche. Les visites se font à pied : il faut se munir de bottes ou de bonnes chaussures selon les conditions météo.

Rendez-vous : - Hof ter Musschen : Coin av. Hippocrate & Bld. de la Woluwe à Woluwe Saint Lambert
Accès : bus 42 arrêt Hippocrate.

- Moeraske : Parvis de l'Eglise St. Vincent à Evere.
Accès : tram 55 arrêt Fonson, bus 59, 64, 45 arrêt Saint-Vincent.

Date : - Hof ter Musschen : 1^{er} dimanche du mois, de 10 à 13 h.
- Moeraske : 2^{ème} dimanche du mois, de 10 à 13 h.

Visite du potager biologique du Houtweg.

Initiation aux techniques vertes, présentation d'espèces peu connues, illustration d'un jardin sauvage.

Rendez-vous : Croisement rue de Verdun – Houtweg – rue L. Vandenhoven
Accès : tram 55 arrêt Van Cutsem, bus 64, 59, 45, arrêt Saint-Vincent ou Vandenhoven.

Date : Tous les 3^{ème} samedis du mois, d'avril à septembre, à 14 h.

Visite du jardin des herbes aromatiques du Moulin d'Evere.

La CEBE a aménagé un jardin présentant une soixantaine d'herbes aromatiques au pied du Moulin d'Evere. Lors de cette animation des explications sont aussi données quant à celui-ci. Possibilité de visite du moulin (entrée Musée : € 3).

Rendez-vous : Rue du Moulin à Vent, au pied du Moulin d'Evere.
Accès tram 55, arrêt Tilleul.

Date : tous les 4^{ème} samedis du mois, d'avril à septembre, à 14 h.

Animations de boulangerie traditionnelle.

Venez pétrir, façonner et cuire votre pain au fournil de la ferme de l'Hof ter Musschen (XIX^{ème} siècle). Animation combinée avec exposés didactiques, visite-découverte du site Natura 2000 de l'Hof ter Musschen. Maximum 8 personnes – réservation indispensable au 02 / 216 38 32 ou fournil@cebe.be – infos : <http://fournil.cebe.be>.

Rendez-vous : Monter l'avenue Hippocrate depuis le Bld de la Woluwe, prendre le premier sentier à droite. Le fournil est à 80 m sur votre gauche.
Accès : bus 42-79 arrêt Hof ter Musschen.

Date : une fois par mois, d'avril à octobre, de 9 à 14 h.

PAF : € 20 (comprenant un pain bio de 920 gr).

Journées de gestion.

Si le cœur vous en dit, rejoignez-nous, afin de consacrer quelques heures de votre temps à la sauvegarde du patrimoine naturel et monumental bruxellois.

Hof ter Musschen – Fournil : 1^{er} samedi du mois, de 10 h à 16 h 30 (fournil).

Moeraske : 2^{ème} samedi du mois, de 9 h 30 à 16 h 30,
(local apicole de la CEBE, rue du Château).

Cotisations et dons

Le paiement d'une cotisation ou d'un don peut s'effectuer à votre convenance et à n'importe quel moment de l'année. **Lors du paiement, veuillez toujours bien à indiquer le(s) nom(s) et prénom(s) des membres pour le(s)quel(s) la cotisation est versée (si cotisation familiale p.ex.).**

Le paiement du minimum de cotisation vous permet de recevoir quatre numéros de « L'Echo du Marais » sur une période de douze mois.

Cotisations :

Membre adhérent : € 6,00 (minimum).

Membre protecteur : € 12,50 (minimum).

Cotisation familiale : € 8,00 (minimum).

Dons :

Une attestation fiscale est délivrée pour tout don cumulé atteignant **au minimum € 40** pour l'année civile (hors cotisation).

Pour COTISATIONS ET DONNS UNIQUEMENT - Compte bancaire (IBAN) :
BE 56-2100-3244-0488 de la CEBE à 1140 Bruxelles (BIC : GEBA BE BB).

Pour tous autres paiements - Compte bancaire (IBAN) :
BE 19-0015-1170-7412 (BIC : GEBA BE BB).

Attention !

Si l'étiquette collée sur ce bulletin est marquée d'un point rouge, ceci signifie que vous n'êtes plus en ordre de cotisation et que ce bulletin est le dernier que nous pourrions vous envoyer !

Réabonnez-vous !

La CEBE se caractérise aussi par le montant très modeste de sa cotisation ! (Compte bancaire : BE 56-2100-3244-0488 (BIC : GEBA BE BB))

Trésorier : Patrick Vanden Borre - GSM : 0478 / 97 95 10

Quand les lérots du Walckiers et leurs copains font du cinéma !



Informations pratiques : 18/11/2014 – 20h30 - Auditorium du W:HALL, Centre Culturel de Woluwe-Saint-Pierre – 93, avenue Charles Thielemans à 1150 Bruxelles (prix des places : 6 EUR (tarif normal) / 4 EUR (pour les habitants de Woluwe-Saint-Pierre et les étudiants)) - www.bruxelles-sauvage.be - billetterie@whall.be



Dates

Octobre 2014

Sa 04	Hof ter Musschen	Gestion
Di 05	Hof ter Musschen	Visite guidée : Les fruits - Guide : A.-M. Paelinck
Di 05	Fournil HTM	Animation de boulangerie traditionnelle (voir p.21) – contact : D. Waiengnier
Ve 10	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2- 60 rue Mattheussens à Evere)
Sa 11	Moeraske	Gestion
Di 12	Moeraske	Visite guidée : Les champignons - Guide : J. Randoux
Ve 24	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2- 60 rue Mattheussens à Evere)

Novembre 2014

Sa 01	Hof ter Musschen	Gestion
Di 02	Hof ter Musschen	Visite guidée : Observations de saison- Guide : J. Randoux
Ve 07	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2- 60 rue Mattheussens à Evere)
Sa 08	Moeraske	Gestion
Di 09	Moeraske	Visite guidée : Observations de saison- Guide : J. Randoux
Ma 18	Woluwe-St-Pierre	Avant-première du film de B. Crutzen 'Bruxelles Sauvage – Faune Capitale' (20h30 - Auditorium du W:HALL à Woluwe-Saint-Pierre) (voir annonce en p.23) - www.bruxelles-sauvage.be – Réservation : billetterie@whall.be
Ve 21	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2- 60 rue Mattheussens à Evere)

Décembre 2014

Sa 06	Hof ter Musschen	Gestion
Di 07	Hof ter Musschen	Visite guidée : Promenade d'intérêt général - Guide : Ch. Rombaux
Ve 12	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2- 60 rue Mattheussens à Evere)
Sa 13	Moeraske	Gestion
Di 14	Moeraske	Visite guidée : Promenade ornithologique - Guide : M. Moreels

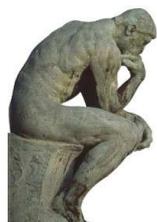
Janvier 2015

Ve 09	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2- 60 rue Mattheussens à Evere)
Sa 10	Moeraske	Gestion
Di 11	Moeraske	Visite guidée : Promenade ornithologique - Guide : M. Moreels
Sa17*	Hof ter Musschen	Gestion
Di 18*	Hof ter Musschen	Visite guidée : Promenade d'intérêt général - Guide : Ch. Rombaux
Ve 23	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2- 60 rue Mattheussens à Evere)

Guides – contacts

- M. Moreels : 02/ 460 38 54
- A.-M. Paelinck : 02/ 215 00 23
- J. Randoux : 02/ 705 43 02
- C. Rombaux : 02/ 242 50 43
- D. Waiengnier : 02/ 216 38 32

Attention : les activités dont les dates sont marquées du signe « * » ont été déplacées à une autre date que celle classiquement attribuée. Les heures et lieux de rendez-vous restent identiques.



Pourquoi dès qu'il y a un film sur la nature pense-t-on illico qu'il s'agit d'un film pour les enfants ?

François Terrasson (Ecrivain et naturaliste français, 1939-2006)